vitry-sur-seine

SADEV 94
AMENAGEUR DEVELOPPEUR DE VILLES

Conception et réalisation d'une œuvre d'art originale dans le cadre du fonds culturel mutualisé de la ZAC Rouget-de-Lisle

2024

CAHIER DES CHARGES

1. LA TYPOLOGIE DU QUARTIER ET DE LA COMMANDE

• Rouget de Lisle : un quartier transformant l'axe majeur de Vitry-sur-Seine

La Ville de Vitry-sur-Seine poursuit la transformation de cet axe majeur que représente la RD5, ici dans sa partie sud avec la ZAC Rouget-de-Lisle. Ce quartier totalement renouvelé reconfigure cette partie de la ville, créant une densité contrôlée de l'habitat et de l'activité économique avec une attention toute particulière à créer une trame verte dynamique. Celle-ci initie de nombreuses percées visuelles Est-Ouest, définies dans le projet urbanistique comme des « éco-connecteurs ».

Cette ZAC accueille la construction de 924 nouveaux logements (près de 40% sociaux) avec des commerces en pied d'immeuble ainsi qu'une implantation de développement économique au sud du périmètre.

Par ailleurs, comme tout le long de la RD5, cette opération d'aménagement bénéficie de l'arrivée du tram T9 depuis 2021 et de l'importante requalification urbaine que cela entraine. La station Tram Watteau-Rondenay ainsi qu'une polarité commerciale (niveau lot H) participeront activement de cette requalification.

• Pour financer la commande, un dispositif de fonds mutualisé
La commande s'inscrit dans un processus déjà expérimenté dans d'autres secteurs de la ville : elle est financée par un fonds mutualisé entre les opérateurs intervenant dans le cadre de l'opération d'aménagement. Ceux-ci sont copropriétaires de l'œuvre pendant 5 ans avant sa rétrocession à la Ville.
La concession d'aménagement confiée à Sadev 94 prévoit en effet une mission de commanditaire mais aussi de collecte et de gestion de ce fonds pour le compte de ces différents opérateurs.
Sont associés à ce fonds les promoteurs EMERIGE, SADEV / PIERREVAL, OGIC, COGEDIM, SOGEPROM, CIBEX, ALSEI ainsi que l'OPH de Vitry, I3F, la SEMISE, VALDEVY, bailleurs sociaux.

2. UN CONTEXTE URBAIN A FORTE RESONNANCE CULTURELLE

• La RD5, un axe structurant
Reliant Paris (Porte de Choisy) à Orly, la RD5 est au niveau de Vitry-sur-Seine un boulevard urbain chargé d'histoire qui bénéficie d'équipements culturels significatifs : le MAC VAL, musée d'art contemporain du Val-de-Marne, la Briqueterie centre de développement chorégraphique national du Val-de-Marne, le théâtre Jean-Vilar, la bibliothèque Nelson-Mandela et les cinémas Robespierre.

Cet axe est également jalonné de nombreuses œuvres d'art implantées dans le cadre de la commande publique : parmi celles-ci, citons les œuvres de Jean Dubuffet, Jaume Plensa, Piotr Kowalski, Valerio Adami, Bernard Lallemand, Norman Dilworth, Frédérique Lucien, Yann Toma ou encore Didier Marcel.

Au titre d'une première commande artistique dans le cadre du fonds culturel mutualisé de l'opération ZAC Rouget de Lisle, Isabelle Ferreira a été désignée en 2019 lauréate avec son projet « Pietra Paesina » implantée de part et d'autre de la RD5, sur les trottoirs devant les ilots C1 et H, invitant à interroger les traversées Est-Ouest.

Par ailleurs, dans le cadre de l'opération « Un bâtiment une œuvre », le promoteur Emerige a passé commande de 2 œuvres dans le périmètre de la Zac Rouget de Lisle (Julien Berthier et Xavier Theunis)

C'est pour ces raisons que l'expression de « Boulevard des Arts » est désormais un vocable utilisé pour qualifier l'axe.

3. LE PROGRAMME DE LA COMMANDE

- Il s'agit de la conception et de la réalisation d'une œuvre d'art originale et unique qui prend appui sur les caractéristiques de l'espace environnant et des intentions urbanistiques, très orientées par l'idée de lien et de connexions visuelles entre les deux côtés de l'axe.

 L'œuvre ne fera pas appel à un thème particulier, mais la réflexion devra être sensible à la volonté urbanistique qui souhaite pouvoir apaiser l'espace sur cet axe assez dense en termes de flux, tout en cherchant à créer du lien avec les habitants. Elle portera l'identité du lieu comme espace à la fois convivial et traversant. Elle devra apporter une approche environnementale renforcée, en faveur de la nature en ville, de la végétalisation et de la lutte contre les îlots de chaleur.

- Il est important d'entendre le dialogue avec le site et sa topographie spécifique à flanc de coteau en retrouvant ce rapport au territoire, du plateau maraîcher à la vallée de la Seine industrielle en pleine mutation. A ce titre, le travail urbanistique et paysager demande de prendre en compte :

 - **le lien** : lien écologique avec les « éco-connecteurs », lien avec le territoire et le grand paysage avec les ouvertures sur le lointain et les effets de profondeur dans la topographie singulière du site, lien transversal entre les deux rives pour favoriser la perméabilité interquartier, lien entre haut et bas/plateau-coteau et vallée de la Seine.

 - **l'espace ductile et le mouvement**, fluctuant, ondulant, les déhanchements, les dilatations, l'ouverture vers l'extérieur… qui atténuent la linéarité monotone des façades urbaines continues alignées et nient les coupures-césures ou les obstacles que cela crée dans le tissu urbain en le refermant sur lui-même.

• La zone concernée par la commande se situe sur l'espace public au croisement de la rue Voltaire et de l'avenue Rouget de Lisle.

L'implantation se situe sur la placette C2 de la ZAC Rouget de Lisle, devant l'immeuble du lot. La placette est d'une surface de 1000m2 environ en polygone, bordée de commerces en pied d'immeuble (R+7) et ouvrant en échappée visuelle sur une sente végétalisée (dite éco-connecteur). Côté rue Voltaire, l'échappée visuelle se poursuit dans l'axe Est-Ouest tandis que l'avenue accompagne l'axe Nord-Sud requalifié et souligné par le ruban enherbé de la ligne du tramway T9.

Cette placette est la continuité d'une sente végétalisée, qui forme un éco-connecteur, et offre des perméabilités via des passages en pas japonais le long desquels des banquettes sont installés pour la détente.

La situation géographique de la placette, à distance de 300 m de Choisy-le-Roi et à 400 m environ de l'autoroute A86 constitue une entrée de ville et confère à l'œuvre un statut spécifique.

Un travail sur les échelles diverses d'espace est attendu pour à la fois accompagner les dilatations de la placette et de la sente constitutives « d'un espace public séquentiel, dilaté sur l'espace privé partagé, générant multiplicité et diversité d'usages », mais aussi pour former un repère urbain par son élévation et avoir un caractère de grande visibilité pour toute situation de circulation : piétons, cyclistes, voitures…

En s'appuyant sur la genèse de la conception de cette place et l'histoire plus ancienne du coteau vitriot, l'artiste devra faire cohabiter un impératif de visibilité depuis l'axe métropolitain de la RD5 avec le souhait d'une intégration de son œuvre dans un îlet jardinet plus intimiste et dense, respectueuse du vivant.

• **Dispositions particulières de la commande**

- L'œuvre d'art devra impérativement être visible depuis l'espace public sans pour autant entraver la circulation ni empêcher l'accessibilité aux espaces publics et privés.
- Il sera apprécié que le projet proposé par les candidats prenne en compte une dimension citoyenne, en développant une relation soutenue avec les habitants et le tissu associatif installés dans le quartier.
- La nature pérenne de l'œuvre implique que les candidats devront porter une attention particulière aux modalités d'entretien de l'œuvre, celles-ci devant être aisées.
- La matérialité de l'œuvre devra prendre en compte les considérations écologiques de son approvisionnement et son acheminement.

- L'œuvre devra être facilement positionnable, sans nécessiter trop de travaux d'adaptation sur l'espace public (ex : pas de fontaine).
- Si l'œuvre d'art le nécessite, le calepinage de l'espace minéral pourra être modifié sans pour autant que les matériaux soient changés. Le pavage est pris en compte dans le DCE (dossier de consultation des entreprises) d'espaces publics sous maîtrise d'ouvrage SADEV 94.
- **Il est à noter qu'un travail sera à engager en relation avec l'agence Richez, maitre d'œuvre paysagiste, en charge des aménagements de l'espace public pour la ZAC, et d'Archikubik, architecte-urbaniste de la ZAC.**
- Afin d'anticiper au mieux les besoins éventuels de raccordements aux réseaux (éclairage, eau, etc…) de l'œuvre d'art, un travail devra être engagé avec Sadev 94.

• **Calendrier d'implantation de l'œuvre**
L'installation de l'œuvre devra se faire sur l'année 2024 en fonction de type d'œuvre. Un calendrier plus précis sera à déterminer avec SADEV 94, en fonction de l'avancée des travaux des lots C2b/C2c, et du calendrier des travaux d'espaces publics.

4. LE BUDGET DE LA COMMANDE

• **L'enveloppe budgétaire est de 228 00 € TTC.**
Cette enveloppe comprend :

- **12 000 € TTC (6 000€ par pétitionnaire)** pour les indemnités de concours allouées aux deux candidats non retenus. Ces indemnités incluent les frais de déplacement à l'occasion des visites sur site et d'entretien avec le jury. En cas de désistement d'un candidat avant le rendu des projets, celui-ci ne bénéficiera pas de l'indemnité de concours. Dans cette éventualité, l'indemnité non-perçue sera reversée à l'enveloppe allouée à la commande de l'œuvre. De même dans l'hypothèse où le comité artistique considère le rendu du dossier trop faible (peu de recherche, notes insuffisamment développées…), il se garde la possibilité de proposer au commanditaire de ne pas verser à l'artiste concerné l'intégralité de l'indemnité de concours. Dans cette éventualité, l'indemnité non-perçue sera reversée à l'enveloppe allouée à la commande de l'œuvre.

- **216 000 € TTC** pour l'intervention du lauréat (indemnités de concours comprises)

• **L'intervention du lauréat**
Outre les honoraires de l'artiste, cette enveloppe de 216 000 € TTC comprend :

- La conception et la réalisation de l'œuvre, incluant l'ensemble des études nécessaires (études de sol, de structure, calcul de fondations suivant portance des sols…) soumis à bureau d'études et les éventuelles séquences avec les habitants du quartier ;
- L'acheminement de l'œuvre ;
- L'installation de l'œuvre sur le site et les moyens logistiques nécessaires pour la bonne marche de l'opération, la démarche de sécurisation du site (autorisations administratives), ainsi que la réalisation des fondations, la pose des éléments de support et la jonction aux réseaux (électricité, eau, fibre, etc) si souhaité, jusqu'à sa réception définitive (levée des réserves éventuelles).

• **Disposition particulière pour le lauréat**
Le lauréat s'engage à céder aux copropriétaires de l'œuvre ses droits de représentation et de reproduction de l'œuvre pour toute publication émanant des copropriétaires, de la Ville ou du commanditaire valorisant le patrimoine de l'art dans l'espace public à Vitry, le projet de la ZAC Rouget de Lisle et autres projets urbains de la Ville. Au terme des 5 années de copropriété, les copropriétaires céderont à titre gratuit à la ville de Vitry-sur-Seine le bénéfice de la cession et tous les droits qui y sont associés. La Ville se réserve toutefois le droit, dans le cadre de la promotion de l'Art dans la Ville et d'une édition associée, de reproduire l'œuvre à des fins commerciales. Le contrat de commande établi entre l'artiste et Sadev 94 fera état des obligations légales en la matière.

5. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est à déposer pour tous les candidats

- **Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :**
 - Un CV
 - Un portofolio présentant des visuels qui permettront d'appréhender les interventions des candidats dans le contexte de leur réalisation : Pleine page en numérique couleur, avec cartel (titre de l'œuvre, dimension, matériaux, situation d'implantation) + 3 ou 4 lignes précisant la démarche et le contexte dans lequel les réalisations ont été menées)
 - Note d'intention motivant la candidature (1 page recto/verso maximum)

La candidature fera notamment état de :

- La méthode de production envisagée
- Le planning prévisionnel
- La technique envisagée et la liste des matériaux et du matériel nécessaire ainsi qu'une estimation financière.

6.DOSSIER DU PROJET ARTISTIQUE

Le dossier du projet artistique n'est à constituer que par les trois candidats qui auront été retenus dans l'étape précédente

Le dossier du projet artistique doit comporter les pièces suivantes :

- Le projet présenté par le biais de dessins et/ou d'une maquette (supports matériels ou numériques)

- Une note descriptive traitant du concept artistique

- Une note technique permettant d'apprécier les modalités de réalisation de l'œuvre présentant les éléments suivants :

 - Le planning et la méthodologie de réalisation incluant les documents techniques nécessaires au maître d'ouvrage quant à la fixation et mise en œuvre (socle, scellement, raccordement au réseau) afin qu'il en évalue la faisabilité.

 - Un descriptif des conditions nécessaires pour assurer la pérennité, la sécurité et la maintenance de l'œuvre, avec un guide d'entretien.

- Le budget prévisionnel accompagné des devis : ceux-ci devront faire figurer l'ensemble des coûts (fabrication, études techniques, honoraires) de la réalisation et de l'implantation de l'œuvre (conception, acheminement, installation sur site).
 Il est à noter que toute proposition dont le coût indicatif dépassera le montant de l'enveloppe disponible pour la commande sera considérée comme irrecevable.

- La désignation des partenaires techniques du projet (entreprises, fournisseurs, bureau d'études).

• CALENDRIER PREVISIONNEL

- **8 janvier 2024 :** Publication de l'appel d'offre et du cahier des charges

- **24 janvier 2024 à 14h30 :** Visite sur site (date à confirmer par SADEV.
- **16 février 2024 à 18h** : date limite de réception des dossiers de candidature par Sadev94 et la ville

- **Vendredi 15 mars 2024** : Sélection de 3 dossiers de candidature par le comité technique

- **19 avril 2024 : date limite de réception des projets finalisés sous forme d'un PDF.** Un dossier retraçant le parcours de l'artiste (travaux, biographie, bibliographie) est demandé.

- **Début mai 2024 : Présentation des projets devant le comité artistique et sélection du projet lauréat**

- **Mai-Septembre 2024 : réalisation et pose**

- **Octobre-novembre 2024 : réception et inauguration**

7. COMPOSITION DES COMITES TECHNIQUE ET ARTISTIQUE

- Le comité technique dont l'objet est d'analyser le contenu technique des propositions artistiques et d'adresser des préconisations aux candidats est composé de :
 - Un représentant technique de SADEV 94, maître d'ouvrage, aménageur et commanditaire
 - Un représentant d'Archikubik, architecte-urbaniste de la ZAC
 - Un représentant de l'agence Richez, maitre d'oeuvre paysagiste de la ZAC
 - Un représentant technique des promoteurs
 - Un représentant par directions de l'architecture, de la voirie, de l'urbanisme opérationnel, de la culture de la ville de Vitry-sur-Seine

- Le comité artistique dont l'objet est de retenir le projet lauréat pour la commande artistique est composé de :
 - Un représentant de SADEV 94, maître d'ouvrage, aménageur et commanditaire
 - Le Maire de Vitry-sur-Seine
 - L'adjointe au maire à la Culture
 - Un représentant d'Archikubik, architecte-coordonnateur de ZAC
 - Une personnalité extérieure qualifiée du monde de l'art.
 - Deux personnes de la direction culture de la ville
 - Un représentant des promoteurs ayant participés au 1% culturel
 - Un représentant des jeunes du centre de quartier Blaise-Pascal de Vitry-sur-Seine

Après la désignation du lauréat, un contrat sera établi entre la maîtrise d'ouvrage (SADEV 94) et l'artiste.

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

•Les documents à transmettre aux comités technique et artistique sont à adresser à :

- **la SADEV'94**, aménageur

Théodore MONIN monin@sadev94.fr / 06 49 71 19 05 **et** **Nicolas FLOREANCIG** floreancig@sadev94.fr /

- **la Ville de Vitry-sur-Seine :**

Céline Vacher, chef de service Arts et Territoire
Hôtel de Ville, 2 avenue Youri-Gagarine
94400 Vitry-sur-Seine
celine.vacher@mairie-vitry94.fr / 01.46.82.82.75

Elsa Rossignol, Directrice de l'action culturelle
elsa.rossignol@mairie-vitry94.fr / 01 46 82 82 75

Samuel Bargas, chargé de projet urbain, Direction urbanisme opérationnel
samuel.bargas@mairie-vitry94.fr / 01 46 82 81 75

Virginie Roger, Directrice de l'urbanisme opérationnel
virginie.roger@mairie-vitry94.fr / 01 46 82 83 32

• Les éléments techniques seront fournis par :

SADEV'94, aménageur - **Théodore MONIN -** monin@sadev94.fr / 06 49 71 19 05

• Annexes du cahier des charges :
- le Book de la ZAC Rouget de Lisle
- le plan masse de la Rouget de Lisle,
- la plaquette de la ZAC Rouget de Lisle
- Cahier des prescriptions de la ZAC Rouget de Lisle
- Plan des réseaux et espaces publics de la ZAC Rouget de Lisle